bats intéressants qui ont eu lieu Jeudi dernier sur les amendements proposes à la loi d'éducation, par M. Papineau. L'année dernière, lors de la discussion et de la passation de cette loi, nous avons exprimé notre opinion et depuis ce temps elle n'est pas changée. Il faut non-seulement faire instruire nos compatriotes bon gré malgré, mais il faut se hâter de le faire ; il n'y a pas un instant à perdre. C'est à tous les hommes éclairés et influents du pays un devoir impérieux de faire voir la nécessité de cette mesure coercitive. L'ignorance, comme l'a si bien dit M. La Fontaine, est la taxe la plus forte que l'on puisse laisser peser sur une population. Nous croyons donc que l'amendement n'est pas prématuré et nous savons gré à M. Papineau de l'avoir proposé.

La séance de Vendredi soir a présenté un de ces scandales, une de ces scènes malheureuse qui ne produisent que de mauvais résultats, sans profit aucun ; c'était au sujet des résolutions de M. Cayley, sur les frais d'administration de la justice dans le Haut-Canada. M. LaFontaine fit un discours énergique contre les iniquités de l'acte d'union qui n'est autre chose que la spoliation d'une province au profit de l'autre. M. LaFontaine répudia en même temps la législation inique du conseil special ; ce discours fit sensation. M. Aylwin exprima son enthousiasme, certainement avec trop de bruit, et M. Hall qui en pareille circonstance lui tient toujours tête, ne voulut pas laisser échapper l'occasion de faire une sortie, contre l'honorable membre pour Québec. M. Viger adressa quelques mots à la chambre, mais il fut interrompu par M. Aylwin. Alors, M. DeBleury se mit de la partie ; on sait que des choses de cette nature vont vite quand il s'en mêle. Les remarques de M. DeBleury étaient bien propres à augmenter l'irritation et à provoquer la scène qui suivit. Comme à l'ordinaire M. DeBleury deversa l'injure et l'outrage sur ses compatriotes. Ils avaient bien mérité leur sort ; c'était leur mauvaise conduite qui avait amene et la suspension de la constitution et l'existence du conseil spécial, etc.

Nous ne saurions trop flétrir et signaler à l'animadversion publique, la conduite indigne de M. DeBleury en cette occasion. Cet homme n'a plus rien de canadien. Chaque fois qu'il parle, il exprime la haine et le mépris le plus souverain de ses compatriotes. Apres tous leurs malheurs, s'il diffère d'opinion politique avec la grande majorite du pays, ne sait-il pas qu'il devrait se taire et non se glorifier de leurs infortunes ? Au reste, d'un bout du Bas-Canada à l'autre, on l'estime à sa juste valeur.

Son discours fut *of course entre lardé* par des *cris, hear! hear!* des cris d'improbation de la part de plusieurs membres de l'opposition, parmi lesquels M. Aylwin prit une part importante. M. DeBleury pousse à bout apostropha le membre pour Québec, d'une manière tout-à-fait [illegible] en disant : M. le président, (Il est peut-être bon de remarquer en passant, que celui qui était au fauteuil, au lieu de tenir l'ordre et le decorum, etait tout-à-fait *Pétrie* [illegible].) Si vous ne pouvez faire respecter l'ordre, je traverse la chambre et *je tire le nez* du membre pour Québec. M. Aylwin poussant un eclat de rire replique : *Venez-y donc, gueux que tu es, si tu l'oses.*

La plus grande confusion succéda à ces charmantes paroles. Toute la chambre était sur pied. On pouvait croire que ces honorables législateurs en viendraient aux mains, quand l'orateur prit son fauteuil et sur la motion de M. Armstrong fit vider les galeries. Après quelques moments d'explications, des apologies furent échangées entre ces messieurs, on en vint même aux poignées de mains, et tout rentra dans l'ordre.

Que conclure de tout cela ? Qu'il y a des honorables membres, qui ne se conduisent pas comme ils devraient dans la chambre, et qui par la même, se font mal à eux-memes et au parti auquel ils appartiennent.

Hier soir la chambre a reçu le rapport du comité, nommé vendredi soir, sur l'administration de la justice en Haut-Canada. La séance a été en grande partie occupée de la discussion que ce rapport a fait naitre. Le comité recommande l'adoption de la résolution suivante :

1. *Résolu*, Que ce Comité est d'avis que les frais de l'administration de la Justice Criminelle dans le Haut-Canada, ci-devant soldés par des taxes locales, soient defrayés à l'avenir à même le revenu consolidé, en la manière suivante, savoir :—

Un tiers durant l'année 1846.
Deux tiers durant l'année 1847.
Et ensuite en totalité.

Le Dr. Taché a fait un discours remarquable, auquel la chambre a prêté une oreille attentive. Ce monsieur est un de nos bons orateurs de l'opposition, son argumentation est forte, serrée, concise et hérissée de chiffres ; sa logique est irrévocable, elle combat son adversaire elle le presse le terrasse aux premiers mots ; ce que le Docteur avance il est toujours prêt à le prouver. Hier soir, il a déroulé le tableau de toutes les spoliations dont nous sommes les victimes depuis l'Union. Il a montré cette belle province du Bas-Canada, telle qu'elle était lors de cet acte d'iniquité. Il a rappelé l'état de banqueroute du Haut-Canada alors qu'il avait un million de dettes, et pas un sou pour payer. Il a prouvé que depuis, les coffres publics étaient annuellement pillés, au profit du Haut-Canada et au détriment du Bas. Il a prouvé enfin que le gaspillage des deniers publics dans le Haut-Canada était tel, que nous allions bien vite à l'*hideuse banqueroute* avec une dette qui s'élève à trois millions de louis.

L'espace nous manque aujourd'hui pour donner ce beau discours.. Ce sera pour le prochain numéro.

Cette discussion amena naturellement sur le tapis l'état comparatif des deux sections de la province. Nous admirons autant que qui que ce soit l'amour du pays, mais celui des membres du Haut-Canada était hier si exagéré qu'il *frisait* le ridicule. Selon eux le Haut-Canada est le pays le plus beau, le plus riche, le plus fécond, le plus prodigieux, qu'il y ait au monde, et pour le Bas-Canada :

C'était lui faire beaucoup d'honneur
Que lui offrir sa main et son cœur.

Nous nous sommes crus un moment en pleine Gascogne, surtout quand l'honorable membre pour Durham nous a dit : que le comté seul qu'il représentait pouvait cette année charger 500 vaisseaux de ses produits. C'était un peu fort. Aussi cette charge eut un fou rire. MM. Hall, Cayley et Gowan prétendirent que vû l'importance du Haut-Canada, l'Union était d'un immense avantage pour le Bas, enfin, on s'efforça en vain de prouver après le gaspillage de notre argent, tous deux pauvres et sans le sou, que jamais nous n'avions été aussi riches ; on ne voulut pas admettre du tout que l'Union des deux provinces était un mariage *in extremis*, que le Haut-Canada était en banqueroute et que c'est notre argent qui le soutient.

Malgré les protestations de nos députés, les résolutions furent emportées par une majorité considérable, la division étant de 44 contre 19. Parmi les Bas-Canadiens qui votèrent pour les résolutions, *furent MM. Viger, Papineau,* TASCHEREAU, DeBleury et quelques membres des townships.

On peut se demander aujourd'hui quel sera le dénouement de tout cela ; nous l'avons déjà dit, la *hideuse banqueroute*. Alors le plutôt ce sera fini, le mieux ; "*when things get so bad, they must mend.*"

INCENDIES DESASTREUX.

Depuis plusieurs jours on n'entendait parler que d'embrasements dans les montagnes et les forêts au nord du fleuve, depuis les nouveaux établissements sur la rivière Sainte-Anne de la Pérade jusqu'à Saint-Féréol et même au-delà ; ces bruits étaient confirmés par une fumée épaisse, accompagnée d'une forte odeur de terre brûlée, qui obscurcissait l'atmosphère ; et une sécheresse prolongée fesait craindre que le feu ne gâgnât les habitations. Ces prévisions ne se sont malheureusement que trop bien réalisées. Nous manquons encore de details précis sur les ravages de l'élément destructeur dans les établissements compris dans l'espace indiqué. On dit cependant que dans celui de Stoneham, derrière Beauport, de vingt-cinq à trente maisons sont devenues la proie des flammes, et qu'il a brûlé une immense quantité de bois de chauffage préparé pour cette année.

Mais ce qui est affreux, ce qui ne peut qu'émouvoir tout cœur sensible, et ce qui réclame les secours les plus prompts de la charité publique et du gouvernement, c'est la position des habitants infortunés de la jeune et intéressante colonie du Saguenay, aujourd'hui en ruines : trois mille personnes sans abri, sans pain et sans moyen de s'en procurer, loin de tout établissement d'où ils pourraient recevoir du secours ! Les déchirants détails du désastre dont ils ont été frappés sont contenus dans la lettre suivante du révérend père Honorat, missionnaire, à Mgr. l'Archevêque :

" Grande Baie, 6 mais 1846.

Monseigneur,

Dieu nous a aussi visités. Nous sortons du feu qui a consumé hier en deux ou trois heures nos deux grands villages de la Grande Baie, moins l'église de Saint-Alexis, le presbytère, la maison et le hangard de la Compagnie et une douzaine de pauvres maisons que celles ci ont conservées. La plupart des maisons de la campagne et leurs dépendances sont aussi devenues la proie des flammes. Il en a été de même sur le bras du Saguenay qui conduit à Chicoutimi comme tout autour de la Grande Baie. Un homme arrivé hier soir de ces parages nous a donné cette triste nouvelle.

Avec les habitations des particuliers les moulins de M. Price, tous ses madriers, tous ses qunis sont également devenus la proie des flammes. Jamais position n'a été pareille à la nôtre. Il y a de deux à trois mille personnes à nourrir, et c'est tout au plus si les provisions restées de l'hiver dans les magasins de M. Price pourront suffire pour quelques jours. Le besoin de nouvelles provisions est on ne peut plus pressant.

La flamme a dévoré et maisons et animaux en grand nombre, et provisions et vêtements, instruments d'agriculture ; tout en un mot, même le grain déjà semé sur la plupart des terres, ainsi que celui qui ne l'était pas encore. Nos habitants n'ont plus rien, absolument rien, pas meme le moyen de gagner leur vie ailleurs de retourner dans leur anciennes paroisses ; mais combien peu seront rassurés sur ces moyens, ayant presque tous quitté leurs paroisses précisément parce qu'il n'y avait pas le moyen de vivre.

La perte des habitants est grande ; ils ont tout perdu. L'excellent M. Blair qui est ici le représentant de M. Price s'est conduit admirablement au milieu de ce triste évènement. C'est, après Dieu, à sa sollicitude et à sa sage direction, que nous devons d'avoir conservé le peu qui reste. La pompe de l'établissement est encore en action en ce moment : elle a obtenu tout ce qu'on pouvait obtenir. Il est onze heures de jour. Le vent a entièrement cessé ; mais il y a encore du feu dans les ruines et sur une partie des quais.

Bénissez-nous, priez pour nous ; je n'ai pas besoin d'ajouter : secourez-nous. Les bons habitants de Québec qui ont tant souffert du même fléau, trouveront encore dans leur inépuisable charité des moyens de venir à notre aide. Ici pas un voisin ne peut assister son voisin. Il n'y a plus au hangard que 20 quarts de farine et un plus grand nombre de quart de lard, mais il n'y a plus rien chez les particuliers : *Quid hoc inter tantos ?* Mais Dieu est là, et la charité chrétienne ne fera pas défaut.

. . . .

Je suis avec un bien profond respect,

J. B. HONORAT, D. J. M."

A Monseigneur,
l'Archevêque de Québec,

M. Price a été en cette occasion la providence des malheureux. Son agent, M. Blair, après avoir distribué le peu de provisions qu'il y avait dans ses hangars, est monté à Québec sur le bateau à vapeur Pocahontas, pour activer l'envoi d'autres secours, et M. Price a déjà expédié par le même bateau environ 500 quarts de farine et du lard à proportion. Mgr de Sidyme a aussi envoyé, dit-on, une vingtaine de quarts de farine et quatre de lard.

Sur une réquisition en tête de laquelle se sont placés nos deux vénérables et charitables prélats, M. le maire de Québec a convoqué pour demain une assemblée des citoyens de cette ville qui se tiendra à l'hôtel-de-ville mercredi à deux heures.

Une trentaine de pauvres familles incendiées sont montées samedi en goélette.

Une lettre des Trois-Pistoles, datée du 6 mai, contient ce qui suit :

" Le feu a couru hier dans St.-Fabion, St.-Simon, les Trois-Pistoles ; plus de vingt-cinq bâtiments, maisons, et granges, ont été consumés ; des chevaux même ont brûlé dans les écuries ; la consternation règne parmi nous."

Une pluie qui était vivement désirée non seulement à cause des feux, mais des biens de la terre, a commencé hier, matin et continue encore à l'heure où nous mettons sous presse.

CARTE TOPOGRAPHIQUE DE MONTREAL.

Nous remercions M. R. W. S. MCKAY, de la copie de cette magnifique carte qu'il a bien voulu nous adresser. Certainement cet ouvrage fait honneur et à la ville qu'il représente et aux artistes qui y ont mis la main. Le plan est exact, fidèle, bien tracé ; la vue du port excellente, celles des différents monuments de la capitale, qui servent de cadre à la carte, tout à fait bien. M. James Cane, ingénieur civil, est la personne à qui la plus grande partie de l'honneur est due ; car c'est lui qui a tracé la carte et *qui l'a fait exécuter.*

On peut se la procurer au No. 127, rue Notre-Dame, la librairie de M. McKay.

Un avis publié dans les journaux anglais de cette ville, annonce que Son Excellence le gouverneur-général et Madame la Comtesse de Cathcart recevront à Monkland, lundi 25 courant les Dames et Messieurs qui s'y présenteront de 9 heures à midi. Chacun devra être muni de deux cartes, l'une devant être donnée dans le vestibule et l'autre à l'aide-de-camp de service. Cette cérémonie a lieu en l'honneurs de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté la reine Victoria.

Le vaisseau de S. M. le *Canopus* de 84 canons, est arrivé à Halifax en 21 jours de la Jamaïque, avec l'aile gauche du 77e, *régiment* qui a été débarquée à Halifax. L'aile gauche du 43e., s'est rembarqué à bord de ce vaisseau pour retourner en Angleterre.

Au départ du *Cambria*, plus de 300 vaisseaux avaient déjà fait voile des différents ports de la Grande-Bretagne pour Québec et Montréal.

Les cultivateurs qui se plaignent depuis longtemps de la sécheresse et qui demandaient de la pluie à grands cris ont été exaucés. Il pleut depuis samedi soir sans interruption et la terre doit être maintenant suffisamment imbibée, et peut-être un peu trop. Le temps s'est mis au froid et il est tombé quelques grains de neige ce matin.

L'ILE DE TERRENEUVE.

Nous devons à l'obligeance d'un de nos jeunes concitoyens les données statistiques suivantes. Ce jeune monsieur, lors de son retour d'Europe il y a quelques semaines, était passager à bord de l'*Unicorn*. Nos lecteurs savent, sans doute, que par suite de la mal-adresse et de l'inexpérience du capitaine, ce steamer eut une bien malheureuse traversée ; après avoir passé une huitaine enfermé dans les glaces, après beaucoup de misères et de dangers, il parvint à entrer dans le port de St. Jean de Terreneuve.

Poussé dans cette ile malgré lui, notre jeune ami ne crut pas devoir en sortir, sans prendre sur elle toute les informations qu'un voyageur intelligent cherche toujours à recueillir ; nous le remercions d'avoir bien voulu nous passer ses notes. Le sort et l'état de nos sœurs colonies nous intéresse.

On est occupé en ce moment dans la législature de Terre-Neuve, de la passation d'un bill de milice. Les populations ne veulent pas être appelées hors des limites de l'Ile. Nous avons devant nous ce projet de loi ; *il y a loin* des clauses de cette loi à celles si rigoureuses contenues dans la notre. Le bill de Terre-Neuve est simple et lucide. Il contient seulement sept clauses. Le notre est un vrai code pénal, plutot convenable à des forcats qu'à des hommes libres.

La législature de Terre-Neuve est amalgamée, c'est-à-dire que les deux branches siégent ensemble ; il y a dix conseillers nommés par la couronne et quinze représentants.

Le revenu de l'Ile, comprenant les droits impériaux et coloniaux, s'élève à £50,000.

D'après le dernier recensement (1845) la population est distribuée comme suit :

	Population.	Représentans.
District de St. Jean,	25196	3
Canaplen Bay,	28026	4
Trinity "	8801	1
Bonavista "	7227	1
Twedergate et Fogo,	6744	1
Furryland,	4370	1
Placentia et St. Mary's	6473	2
Buren,	4558	1
Fortune Bay,	5100	1
	96295	15

Catholiques Romains,	46785
Protestants Episcopélians,	34281
Presbytérians,	576
Wesleyens,	14239
Congrégationalistes,	394
Protestants d'autres dénominations,	20
	96295

Aveugles,	54
Sourds et Muets,	39
Idiots,	50
	143

Barils de Patates,	241341
Minots d'Avoine et autres grains,	11695
Tonneaux de Foin,	9886
Do Paille et fourrage,	1127
Chevaux,	2409
Bêtes à cornes,	8135
Moutons,	5750
Cauchons,	5077
Chèvres,	5791

CORRESPONDANCE.

LES EDITEURS DU JOURNAL MEDICAL DE MONTREAL ET LEUR BILL DE MEDECINE.

Monsieur l'Editeur.

Nous croirions manquer à notre devoir comme amis de la vérité et des intérêts de nos compatriotes, si nous n'entreprenions pas de *réfuter* un article du dernier numéro du Journal Médical de Montréal, dirigé contre l'Ecole de Médecine de cette ville.

Dans cette production qui nous a paru particulièrement remarquable par l'étroitesse et l'égoïsme des sentiments, les éditeurs commencent par se montrer étonnés de l'opposition que l'on fait à " une mesure aussi importante pour le pays que l'est un bon système d'éducation médicale." Mais quel est le bon système d'éducation de ces messieurs ? (car il n'y a pas à douter que le Bill de Médecine dont il va être parlé, ne soit leur ouvrage,) une mesure tendant, suivant nous, à ruiner les plus chers intérêts de la profession médicale parmi la majorité des habitants du pays. En effet, ce *Bill* refuse, à toute Ecole médicale qui n'est pas pourvue d'une chartre royale comme l'Université du Collége M'Gill, le privilège de donner des certificats ou diplômes *ad practicandum* ; c-à-d, des certificats au moyen des quels on puisse obtenir une licence sans être obligé de se soumettre à un *second* examen. Et c'est parceque nous réclamons contre une telle injustice, ou une telle partialité que les Editeurs nous reprochent de faire de l'opposition à leur *bill* ! certes nous avons grand tort de vouloir contrarier ces messieurs dans leur système de législation, eux qui se croient permis d'accuser d'une ambition répréhensible et dangereuse, ceux qui reclament du gouvernement et de la législature des droits égaux et une justice égale, la protection qui est accordée à d'autres. Si le *bill* maintenant devant la chambre passait sans amendements il en résulterait l'impossibilité d'enseigner en langue française avec le même avantage qu'en langue anglaise, et par là même une injustice réelle et grave pour la très grande majorité de la population du Bas-Canada. Ainsi nous sommes loin d'envisager la question comme une affaire entre le Collége M'Gill et l'Ecole de médecine de cette ville ; manière de voir qu'on aurait pu nous imputer en ne s'en rapportant qu'à l'article du journal médical uniquement dirigé contre cette dernière. Pourquoi, par exemple les mots " Reconnues par la loi" ne remplaceraient-ils pas convenablement les mots " incorporées par chartre Royale" ? (*) Serait-ce parceque par là le *bill* deviendrait moins favorable au système de spéculation et de monopole qu'on semblerait vouloir créer en faveur du Collége McGill ?

Le passage suivant mérite d'etre transcrit :

" In the question before us, we see the best interests of that profession menaced, and we would be wanting in our duty did we not solemnly protest against the pretentions of the school of medecine, and in laying these, our views, open to the profession generally, we call upon that profession to support us in them, fully persuaded, that a large, a very large majority of the *British* practitioners of Canada, who desire to see their profession placed on some more elevated and stable position than it now occupies, will fully sustain us."

Et nous donc, médecins canadien, nous comptez-vous pour rien ou presque rien dans la balance ? sommes nous moins nombreux et moins respectables que vous ? ou supposez-vous que nous avons moins que vous à cœur d'élever notre profession au degré de dignité qui lui convient ? Est-ce qu'en établissant cette distinction d'origine pour appuyer votre projet, vous ne craignez pas de laisser paraitre à découvert l'indue prédilection et l'injuste partialité ? Et ne serait-ce pas de cette prédilection et de cette partialité que viendrait le refus de reconnaître la légitimité de ce que vous appelez nos prétentions ? ne serait-ce pas cette prédilection et cette partialité qui vous aurait mis dans des dispositions assez hostiles envers l'Ecole de médecine de Montréal, pour devenir incapables de voir et de reconnaitre que les intérêts de la profession parmi les Canadiens d'origine et de langue françaises demandent qu'ils aient une institution indépendante, par la raison que les leçons sont données exclusivement en langue anglaise au Collége McGill, pour ne parler que de ce seul inconvenient.

Nous ne reprocherons pas aux éditeurs de n'avoir pas dit un seul mot, dans leur long article, en faveur ou à la louange de l'Ecole de Médecine parcequ'ils pourraient nous répondre qu'il n'y étaient pas obligés, mais nous leurs dirons qu'ils s'exagèrent ridiculement (pour ne pas nous servir d'un autre terme) le danger de voir se multiplier les écoles jouissant du pouvoir de conférer des diplômes *ad practicandum*, si l'on faisait droit à nos réclamations, et qu'ils doivent savoir aussi bien, sinon mieux que personne, pourquoi, en conséquence de quoi, de quel système d'enseignement nos demandes sont faites et des changements sont demandés dans le *bill* de médecine, changements, selon nous, indispensables. La teneur générale de la production de MM. les Drs. Hall et McDonnell n'offre-t-elle pas un contraste étonnant avec la phrase suivante ! " *we deny most explicitely and most emphatically any direct interest which either of the universities of McGill College or King's College may have in the matter.*" Cette dénégation ne semble-t-elle pas contraster aussi avec l'opposition offerte ouvertement, l'année dernière à l'incorporation de l'Ecole de Médecine ?

Pour appuyer leur raisonnement sophistique les rédacteurs nous parlent de la France, où il n'y a que deux écoles qui confèrent des degrés *ad practicandum ;* de la Norwege qui n'en possède qu'une, de la confédération Germanique qui n'en a qu'une pour chaque Etat, etc. Mais où est la logique dans cette comparaison ? Y a-t-il dans ces pays, comme ici, deux populations d'origine et de langue différentes ? Les habitans de langue anglaise ont deux institutions, qui jouissent du privilége de donner des diplômes *ad practicandum ;* nous en demandons une ; et pour cela on aura le droit de nous accuser d'ambition démesurée et pernicieuse. Est-ce la raison ou la passion qui peut suggérer une telle accusation ? et ne pourrait-elle pas être convenablement retorquée ? Nos demandes, selon les éditeurs du journal médical sont des prétentions intéressées. Ce reproche doit paraître un peu singulier dans un article évidamment rédigé dans et pour un intérêt particulier. Nos intérêts sont ceux de nos compatriotes et nous nous ferons un devoir de les défendre contre quiconque se permettra de les attaquer.

Le raisonnement que les éditeurs nous prêtent ou nous font tenir pour obtenir le privilége que nous demandons, que ce serait une injustice nous *faire que de nous refuser le pouvoir de conférer des* diplômes *ad practicandum ;*—que nous avons droit au même privilége que les Universités ;—que nous nous livrons à l'enseignement avec beaucoup d'assiduité ;—et que nous pouvons aussi bien que les Universités former des élèves capables de faire honneur à la profession ; ce raisonnement, disent-ils, est plus plausible que solide. Qu'ils aillent un peu plus loin, qu'ils envisagent les circonstances du pays *sans prévention, et s'ils ne trouvent* pas notre langage solide, c'est qu'ils ne voudront pas le trouver tel. Mais il ne se contentent pas de nier la solidité de notre argument : " *Concede the privilege*, disent-ils, *and we ask how long will all this continue*" : et pour faire paraître leur doute raisonnable, ou leur soupçon bien fondé, ils nous parlent des abus qui ont lieu dans les Etats-Unis, où l'on étend les pouvoirs des colléges outre mesure et au détriment de la science, etc. ; mais vu la différence des circonstances, messieurs les éditeurs, voudront bien nous permettre de trouver leur comparaison aussi peu logique que notre raisonnement est, suivant eux, peu solide.

Les rédacteurs ajoutent, que si nos prétentions se réalisaient, que si nous obtenions de la législature une position indépendante, il deviendrait impossible de refuser la même faveur à toute autre école incorporée. Mais, nous le demandons, quelle autre institution enseignant la médecine en anglais dans le Bas-Canada s'aviserait de demander les même privilèges que le collège McGill ? Ce ne serait donc pas, comme le disent ces messieurs, une *injustice commettre* envers toute autre école professant en langue ou anglaise ou française qui pourrait se fonder par la suite dans cette partie de la province, que de leur refuser ce pouvoir. Quels sentiments peuvent donc entrainer dans des raisonnements aussi faux ?

Une autre forte objection, disent-ils encore, à ce que nous obtenions un privilège d'indépendance ; c'est que nous sommes élus de nous-mêmes et non responsables de nos actes. Deux fausseté...... Nous qui aujourd'hui, voulons faire connaître de quelles armes vous vous servez contre l'école de médecine, nous n'avons obtenu une chaire dans cette école, qu'après avoir concouru, et qu'après que notre élection eut été sanctionnée par Son Excellence, le ci-devant gouverneur. Et pour ce qui est de la responsabilité, ces messieurs ignorent-ils que toute Institution incorporée est responsable de ses actes à la province. Les professeurs de l'école de médecine n'ont-ils pas *signé* l'acte d'incorporation ?

Mais à quel tribunal supérieur l'Université du collège McGill *(dont le collège n'est qu'une branche)* est-elle responsable depuis que son *caput* ne peut plus agir par la retraite de son *Principal ?* Sont-ce des circonstances aussi, ordinaires, qui feront cesser jamais la responsabilité de l'école de médecine de Montréal ?

Les éditeurs terminent enfin leur article en nous accusant charitablement de vouloir sacrifier les plus hauts intérêts de la profession sur l'autel de notre *misérable* ambition !!! Vraiment cette accusation nous parait tellement déplacée que nous ne la croyons pas digne d'une réfutation sérieuse.

J. G. B.

(*) Ces mots " Chartre Royale" sont omis dans la traduction française. Il s'y trouve aussi d'autres omissions importantes.

Correspondance.

Mdlle H. S. Québec—Les Albums sont expédiés. Reçu 6 mois d'Abonnement.

Revd. M. J. Bt. P. Ste, Croix, Lotbinière.—Les Journaux et Albums sont expédiés.

M. O. D. Séminaire de Nicolet— Ditto.
M. H. H. Trois-Rivières Ditto.

M. R. M. New York—votre lettre du 6 nous est parvenue, nous verrons.

L. et A. Québec—votre lettre est en main.

NOTRE AGENT A QUEBEC—voudra bien nous faire parvenir au plutot les numéros de notre Journal publiés depuis le commencement de l'année 1846—qu'il peut avoir de trop, notre tirage étant épuisé.

AUX ABONNES DES TROIS-RIVIERES.

Les Abonnés à la Revue de Législation et de Jurisprudence en cette ville et ceux de la Revue Canadienne et de l'Album, sont informés que L. E. Désilets, Ecr. Avocat—est chargé de l'agence de nos publications.—Ils voudront bien se conduire en conséquence.

ANNONCES.

NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE

DE MONTREAL.

LE Sousigné annonce que sa *NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE* de la CITE DE MONTREAL, tracée par M. CANE, vient d'être publiée. Cet ouvrage, pour lequel on a rien épargné, contient une description exacte de la Cité telle qu'elle est maintenant, comprenant toutes les nouvelles rues, et tous les Emplacements avec leurs divisions, de manière qu'on peut s'en servir pour désigner une propriété en cas de vente ou autrement. Le Plan a été fait d'après l'arpentage actuel, de manière que cette publication ne peut être que très avantageuse à la prospérité de la Cité.

Cette Carte peut être vue au Magasin du Soussigné où on peut s'en procurer.

ROBERT W. S. MACKEY,
4 mai. No 115 rue Notre-Dame.

SOURCES CALEDONIA.

LE Soussigné prend la liberté d'informer le public qu'il a loué du propriétaire des Sources,

L'HOTEL

CONNU SOUS LE NOM DE

CANADA HOUSE,

qu'il se propose d'ouvrir aux visiteurs le 13 MAI courant.

La Maison a été réparée à neuf, et il n'épargnera rien pour rendre le séjour des Sources confortables.

Les eaux des Sources Caledonia présentent l'avantage d'être variées, et d'être efficaces dans différentes maladies. Elles ont été depuis plusieurs années recommandées par la faculté, et leur réputation bien méritée s'est accrue à une grande distance.

Les Bains Salées et Sulfureux dont un si grand nombre de baigneurs ont rétiré tant d'avantage, seront en opération.

Mlle. MURRAY aura, comme par le passé, la surintendance des Bains des Dames.

La Diligences partira du Dépôt, sur la Place d'Armes, No 4. à Montréal, tous les matins à HUIT heures, et arrivera aux Sources à environ 6 heures du soir ; les visiteurs qui partiront des Sources à 9 heures du matin seront de retour en ville le soir. Passage, 12s. 6d.

Les prix de pension au *Canada House* seront comme suit :

Par mois	£6 0 0	
A la semaine	0 5 0	par jour
A la journée	0 7 6	do do

HENRY CLIFTON.
12 mai.